

Quelle est sur ce point la règle de la divine providence, il ne nous appartient pas de le déterminer (1). Le plus souvent le privilège que possède tel saint d'obtenir plus sûrement pour nous une grâce spéciale, plutôt que tel autre bienheureux, tient à certaines circonstances particulières. C'est, par exemple, qu'il a pratiqué la vertu qu'on demande, en un degré plus éminent ; c'est qu'il a souffert du mal dont on voudrait être délivré ; c'est peut-être que Dieu, ayant surtout accordé certaines grâces par son intercession, durant sa vie mortelle, on recourt avec plus de confiance à lui pour obtenir des bienfaits du même genre.

Quoi qu'il en soit, le pouvoir d'intercession de la Mère de Dieu ne connaît point ces limites. Par elle on peut également demander toute grâce. C'est, tout au plus, si l'on pourrait dire qu'elle varie son assistance suivant les sanctuaires où son patronage est réclamé. Aussi bien, la sainte Église dont la conduite toujours sage, toujours conforme à l'esprit de son divin Époux, doit être une règle infaillible de la nôtre, a-t-elle recours indistinctement à Marie dans tous ses besoins, et pour toutes les faveurs qu'elle attend de la divine bonté. « Brisez les liens des coupables, rendez la lumière aux aveugles, délivrez-nous de nos misères, demandez pour nous tous les biens, donnez-nous une

(1) On peut lire sur ce point le P. Honoré Nicquet, *le Serviteur de la Vierge*, ou traité de la dévotion envers la Très glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu L. I, c. 4, p. 29-31 (Rouen, 1577) ; la *Triple couronne* du P. Poiré, tr. II, c. 11, § 3, n. 2 et 3 ; les *Entretiens de Nicole*, l. c. Le *Pédagogue chrétien* du P. d'Outreman, t. II, p. 11, ch. 17, sect. 6, sous ce titre : « Saints particuliers qu'il est bon d'invoquer pour la guérison de certaines maladies », p. 514-518, (Rouen, DCCXXXI) donne une longue et curieuse nomenclature des maladies et des saints auxquels il faut adresser sa prière pour en être délivré. Autant que j'en ai pu juger, les raisons du choix reposent généralement sur les motifs indiqués ci-dessus dans le texte.

vie pure, assurez notre marche, afin que nous nous réjouissons éternellement avec vous dans la contemplation de Jésus : *Solve vincla reis*, etc. » Lisez les invocations qui lui sont adressées par les Pères dans presque tous les discours et les homélies prononcés à l'occasion de ses fêtes et pour la glorification de ses privilèges. Je vous mets au défi de me nommer une grâce qu'ils n'aient sollicitée par elle. C'est qu'elle a reçu la plénitude de la grâce.

Voilà pourquoi saint Thomas, après avoir écrit, dans son Opuscule sur la *Salutation angélique*, cette proposition que je rappelais tout à l'heure : « Le comble de la grandeur serait d'avoir assez de grâce qu'il en faudrait pour le salut de tous les hommes, et c'est ce que nous voyons dans le Christ et dans sa bienheureuse mère. » ajoute immédiatement : « Car dans tout péril vous pouvez obtenir la délivrance par cette glorieuse Vierge : c'est pourquoi le livre des *Cantiques* parlant d'elle, sous la figure de la tour de David, couronnée de créneaux : Mille boucliers, dit-il, y sont appendus, et toute armure des forts (1). De même, vous pouvez attendre d'elle assistance et force pour tout acte de vertu, et voilà pourquoi l'*Ecclésiastique* lui fait dire : En moi est toute espérance de vie et de secours » (2).

Qui ne sait avec quel accent d'ardente conviction saint Bernard exhorte les fidèles à chercher en tout et partout assistance auprès de Marie ? « O vous tous, qui que vous soyez, vous pour qui cette terre misérable est moins un rivage sur lequel vous marchez d'un pas ferme, qu'une mer orageuse où vous êtes ballottés

(1) Cant. iv, 4.

(2) Eccli., xxiv, 25.

par les vents; voulez-vous éviter le naufrage, ayez constamment les yeux fixés sur l'astre resplendissant, qui est Marie. Si le souffle furieux des tentations se lève, si vous courez sur les écueils de la tribulation, regardez l'étoile, appelez Marie. Si vous êtes secoué par les flots de l'orgueil, de l'ambition, de la médisance, de l'envie, regardez encore l'étoile, invoquez Marie. La colère, l'avarice, les séductions de la chair viennent-elles à secouer la frêle barque de votre âme, tournez-vous toujours vers Marie. Si, troublé de la grandeur de vos crimes, humilié sous les hontes de votre conscience, épouvanté des sévérités du jugement, vous commencez à vous sentir violemment entraîné vers le gouffre de la tristesse et du désespoir, ah! songez à Marie. Dans vos périls, dans vos angoisses, dans vos incertitudes, pensez à Marie, invoquez Marie. Que son nom ne s'éloigne ni de vos lèvres, ni de votre cœur; et pour obtenir l'appui de sa prière, ne délaissiez pas les exemples de sa vie. En suivant Marie, vous ne vous égarez pas; en la priant, vous n'avez pas à désespérer; en vous la rappelant, vous n'erre pas. Soutenu par elle, vous ne pouvez tomber; protégé par elle, vous n'avez rien à craindre; conduit par elle, vous marcherez sans fatigue; protégé par elle, vous arriverez au terme, et vous éprouverez en vous-même la vérité de ces paroles : Le nom de la Vierge était Marie » (1).

Rien n'est éloquent pour confirmer cette première universalité du pouvoir de Marie, comme les titres sous lesquels nous la trouvons invoquée par les peu-

(1) S. Bernard., *Serm. 2 super Missus est*, n. 17. P. L. CLXXXIII, 70 sq.

ples chrétiens. Elle est ici Notre-Dame de consolation; là Notre-Dame des vertus; ailleurs Notre-Dame d'Espérance. Dans tel sanctuaire, on l'honore comme Notre-Dame de grâce; dans tel autre, comme Notre-Dame de Miséricorde; dans un autre encore, comme Notre-Dame de la Paix. Il y a Notre-Dame de Lumière, Notre-Dame de Bon-Secours, Notre-Dame Libératrice, et mille autres noms, tous également significatifs, tous également propres à nous prouver qu'il n'est ni grâce, ni bienfait du corps et de l'âme qui ne nous vienne de Dieu par son intercession.

Médiatrice universelle au point de vue des grâces, elle l'est encore au point de vue des clients à qui sont préparées les mêmes grâces; et c'est une nouvelle différence entre la médiation de la bienheureuse Vierge et celle des autres saints. Il n'est personne qui ne puisse tout espérer de sa puissance et de sa bonté. Les Anges et les Saints du ciel peuvent avoir des protégés envers qui s'exerce, non pas exclusivement, mais plus spécialement leur patronage. Tous les hommes ne sont pas également confiés à tous (1). Ne savons nous pas par les saintes Écritures, que l'Ange des Perses n'était ni Gabriel, le protecteur des Hébreux, ni Michel qui secourut celui-ci contre le premier, et que l'Ange des Grecs différait lui-même des autres (2)?

C'est encore une doctrine communément admise que les anges des ordres inférieurs, députés à notre garde, n'exercent pas indistinctement leur ministère

(1) Saint Thomas fait remarquer justement que l'invocation d'un bienheureux inférieur en sainteté peut être parfois plus efficace, que si l'on priait un saint plus élevé dans la gloire « vel quia devotius (ille) imploratur, vel quia Deus vult ejus sanctitatem declarare ». 2-2, q. 83, a 11, ad 4.

(2) Dan., x, 13, 20.

en faveur de chacun de nous. Dieu leur a partagé les âmes de ceux qu'il appelle à l'héritage du salut.

L'Église, se modelant sur la providence de son Époux, assigne à chacun de ses enfants, au jour de leur baptême, un patron particulier. Ce qu'elle fait pour les individus, elle le renouvelle pour les parties plus ou moins considérables de territoire qu'elle renferme. Chaque province, chaque diocèse, chaque paroisse a ses protecteurs attitrés. Voyez encore les Ordres religieux : tous ne mettent pas également leurs espérances dans les mêmes amis de Dieu. Saint François ne sera pas le bienfaiteur spirituel et le gardien des Frères Prêcheurs, comme l'est saint Dominique; et réciproquement, ce dernier ne veillera pas sur les Frères Mineurs avec la même intensité de sollicitude que le Pauvre d'Assise. La jeunesse des écoles est sous le patronage spécial de saint Louis de Gonzague; les apôtres des nations infidèles se recommandent à saint François Xavier; ceux du continent noir, à saint Pierre Claver. Saint Vincent de Paul et saint Jean de Dieu sont tout particulièrement préposés par l'Église à ceux de ses fils qui se livrent aux œuvres de miséricorde corporelle. Ainsi en est-il pour les autres fonctions qui se rapportent aux nécessités spirituelles et temporelles des chrétiens. Ce qui montre assez clairement que, dans la pensée de l'Église, la tutelle des Saints est d'autant plus efficace qu'elle s'exerce davantage au profit de certaines personnes ou de certaines catégories déterminées de personnes (1). L'universalité des hommes

(1) Conscients de cette doctrine, les fidèles qu'ils s'adonnent aux arts libéraux ou mécaniques, n'ont pas choisi les mêmes protecteurs pour leurs pieuses confréries. C'est la remarque faite entre autres par le P. Paciucchelli de l'Ordre des Prêcheurs. *Mos fidelium obtinuit u pecu-*

formerait un domaine trop grand pour la part d'influence qui revient à chacun dans cette grande œuvre du salut.

Mais rien de semblable quand il s'agit de la Mère de Dieu. C'est qu'elle est pour tous une mère; c'est qu'elle est la reine universelle du royaume de la miséricorde; c'est qu'elle a enfanté et livré son Fils pour tous (1). Aussi bien, l'Église a-t-elle coutume de confier tous les fidèles, sans exception, à la miséricordieuse et puissante sollicitude de cette divine mère. « Sainte Marie, lui crie-t-elle, secourez les misérables, aidez les pusillanimes, consolez ceux qui pleurent, priez pour le peuple, intervenez pour les clercs, intercédez pour le sexe dévot (c'est-à-dire pour les vierges consacrées à Dieu) » (2). Et n'allez pas croire qu'il lui suffise de recommander à la Mère de Dieu les enfants qu'elle porte déjà dans son sein. Tous les hommes de quelque nation qu'ils soient, ceux-là même qui l'ont déchirée par le schisme ou l'hérésie, ceux qui dorment encore du sommeil de l'infidélité, elle les met sous le

liari devotione ferantur erga aliquos sanctos, et ad illos recurrant ut ad protectores aliquarum artium, sive facultatum vel studiorum, ceu a Deo speciali diplomate donatos. In arte fabrili lignaria est sanctissimus patriarcha Jos ph; sartores sub patrocinio sancti Homoboni Cremonensis degunt; sutores sub tutela SS. martyrum Crispini et Crispiniani; sculptores sub alis SS. quatuor martyrum Coronatorum. Pictorum et medicorum protector est D. Lucas Evangelista; sunt et medicorum martyres Cosmas et Damianus; jurisperitorum S. Ivo; inquisitorum S. Petrus martyr, ordinis nostri fulgentissimum sidus; studentium S. Nicolaus et D. Catharina virgo et martyr; theologorum D. Augustinus et S. Thomas Aquinas et coeteri SS. Ecclesiae doctores; carceratorum S. Leonardus; aeneis tormentis praesidentium S. Barbara; nautarum S. noster Telmus, etc. » *Exercitatt. dormitantis animae...* Exercit. 10 in *Salve Regina*, n. 14, p. 363, sq.

(1) Maria vero sicut est omnium regina, sic et patrona, et quantum in se est, aequè exorabilem se praebet omnibus, quae super omnes plenitudinem accepit dignitatis. Absalon, abbas Sprinck (abbé de Springiersbach, diocèse de Treves, puis de Saint Victor, à Paris. (1198-1203), serm. 44; P. L. cccxi, 253.

(2) *Commemorat. commun. ad Vesp. et Laudes.*

patronage de Marie, pour qu'elle les amène tous au Christ et par le Christ à la vie bienheureuse.

« A la cour du Roi des cieux, dit à ce sujet un auteur souvent nommé dans cet ouvrage, les Saints étendent une protection plus efficace sur les hommes singulièrement commis à leur patronage que sur d'autres, en faveur desquels ils n'ont pas semblable mission. Quant à la très heureuse Vierge, parce qu'elle est la reine universelle de tous, elle est aussi l'avocate et la patronne de tous; personne n'échappe à sa tendre sollicitude. Êtes-vous encore loin d'elle, les rayons de sa miséricorde iront vous éclairer; êtes-vous rapprochés d'elle par une dévotion spéciale, vous goûterez la suavité de sa consolation; vivez-vous avec elle dans la patrie, elle vous fera participer à l'excellence de sa gloire. Ainsi, nulle créature raisonnable ne peut se dérober à sa chaleur, je veux dire aux ardeurs de son maternel amour » (1).

Plus d'une fois, les peintres ont représenté la Mère de Dieu enveloppant sous les plis de son manteau telle ou telle famille religieuse; et nous verrons plus loin que, s'il en faut croire leurs Annales, la Sainte Vierge a donné ce gage de son amoureuse sollicitude à nombre d'entre elles. S'est-elle aussi montrée étendant son vêtement maternel sur le genre humain tout entier? Je ne saurais le dire. Ce que je sais bien, c'est que les tableaux où elle serait ainsi dépeinte exprimeraient une vérité incontestable; ce qui toutefois n'exclurait pas l'assurance d'une protection spéciale pour les privilégiés à qui pareil témoignage de tendresse aurait été spécialement accordé.

(1) Raym. Jordan., *Piae Contemplat. de B. V.*, in Prooemio.

Ajoutons que la médiation de Marie l'emporte par son universalité quant à la durée. Je ne dirai pas ici comment elle seule, parmi les Saints, peut se glorifier d'avoir coopéré, de la manière que nous expliquerons, à la sanctification des justes mêmes qui l'ont précédée suivant l'ordre des temps. Ne considérons que ses fonctions de médiatrice dans la distribution des grâces acquises au Calvaire. L'histoire de la sainteté nous apprend que les élus de Dieu ne manifestent pas leur puissance d'intercession d'une manière uniforme, à toutes les époques de la durée. Certes, ils n'en deviennent jamais ni moins chers à Dieu, ni moins glorieux dans l'éternité. Mais enfin, pour des causes qui peuvent varier suivant les circonstances et les desseins cachés de Dieu, leur intervention dans les choses humaines n'apparaît pas constamment la même. Tel saint qui, à d'autres époques, était l'instrument d'innombrables faveurs divines, est, relativement à ce qu'il fut jadis, rentré plus ou moins dans l'ombre. Tel autre, au contraire, qui passa longtemps presque inaperçu dans le ciel de la gloire, est devenu comme à son tour l'objet d'un culte spécial, et l'organe par où Dieu prodigue ses bienfaits. Remarquons encore que ceux-là mêmes qui sont le plus en honneur à une époque donnée ne reçoivent pas constamment les hommages et les prières des fidèles. S'il y a des jours consacrés à leur culte, dans une foule d'autres, et c'est le plus grand nombre, ils trouvent tout au plus de rares clients pour implorer leur protection.

Telle n'est pas la condition de la bienheureuse Vierge Marie. Son règne, à elle, embrasse tous les points de la durée, comme il s'étend à toutes les régions. Tout au plus, si nous pouvons signaler des

changements dans les vocables, sous lesquels notre divine mère veut être honorée de ses enfants et leur venir en aide. Loin d'aller s'affaiblissant dans le cours des siècles, la clameur de prières qui monte vers elle n'a fait que grandir d'âge en âge. Les fêtes s'ajoutent aux fêtes; si bien qu'aujourd'hui même on pourrait à peine indiquer un seul jour, dans toute l'année liturgique, qui n'ait pas une solennité particulière à l'honneur de la Mère de Dieu. C'est ce qui vient de montrer un docte ecclésiastique américain dans un ouvrage intitulé par lui *Fastes de Marie* (1). Je ne l'ignore pas, grand nombre de ces fêtes sont particulières à certaines contrées, à certaines localités; mais, outre que beaucoup d'entre elles sont universellement célébrées, il reste toujours vrai qu'il n'est aucune parcelle dans le temps où Marie ne soit invoquée des fidèles.

Ce qui le prouve encore mieux que le nombre toujours plus grand de ses fêtes, c'est la continuité absolue des louanges et des supplications qui lui sont adressées par l'Église universelle. On a prouvé par un calcul très simple que la messe est aujourd'hui, dans toute la rigueur des termes, le sacrifice perpétuel, *juge sacrificium*, prédit par les prophètes. Grâce à la différence des longitudes terrestres, et à la diffusion de l'Église par toutes les plages, on ne pourrait signaler un moment où la sainte victime n'est pas actuellement immolée sur les autels de la nouvelle Alliance. Or, il est indubitable que plus fréquents encore sont les hommages rendus par la sainte Église à Marie. La

(1) *Fasti Mariani, sive Calendarium festorum sanctae Mariae Virginis Deiparae memoriis historicis illustratum*, auct. F. G. Holweck, sacerdoti archidiec. S. Ludovici Americ. Friburgi Brisgoviae, 1892.

preuve en est manifeste. En effet, ce n'est pas seulement dans la célébration des sacrés mystères que la Sainte Vierge est, à plusieurs reprises différentes, invoquée sous les titres les plus capables de la mettre en évidence: comme Mère de Dieu, comme bienheureuse, comme glorieuse, comme toujours vierge, comme celle à qui nous devons plus qu'à tout autre, après son Fils, nous recommander et nous unir (1); c'est encore dans tout l'ensemble de la prière publique, imposée par l'Église à ses ministres. L'Office tout entier, et chacune des heures canoniales dont il est composé, commencent par le *Pater*; mais ce *Pater* ne va jamais sans *l'Ave Maria*, pas même du jeudi saint à Pâques, alors qu'on supprime presque toute invocation des Saints. Le même Office se termine également par la louange et la prière de Marie; c'est-à-dire encore par *l'Ave Maria* suivant le *Pater*, et par une Antienne à la Vierge. Est-ce tout? Non; écoutez saint Bonaventure: « Personne, dit le séraphique docteur, ne peut avoir trop de dévotion pour Marie... Faut-il s'étonner que l'Esprit Saint, habitant au cœur des chrétiens, y allume une plus grande dévotion pour elle que pour les autres saints et saintes? Et voilà pourquoi, chaque jour, suivant la règle de l'Église romaine, nous faisons un office spécial de la glorieuse Vierge, bien que nous ne célébrions que trois fois dans l'année l'office du Prince des Apôtres, le bienheureux Pierre » (2).

Ce qui suit, dans le même texte, est si consolant et si

(1) Au Confiteor, après le lavement des mains, au canon soit avant soit après la Consécration. J'ai fait remarquer le mode particulier d'invocation propre au sacrifice de la messe. La prière ne va pas directement à Marie, mais à Dieu, intercedente B. Virgine Maria...

(2) S. Bonavent., in *III Sent.*, D. 3, a. 1, q. 1, ad 4.

beau, que je me reprocherais de l'omettre. « A quelque heure donc et dans quelque jour que l'un des fidèles honore la Vierge de tout son cœur et de toutes ses entrailles, il ne faut pas l'en blâmer, dans la crainte d'encourir le mécontentement de la Vierge elle-même : car elle enveloppe de son assistance et de son amour tout fidèle qui fait profession de la louer, comme l'a mille fois expérimenté quiconque en agit de la sorte envers elle » (1).

Nous n'avons pas dit tout ce que fait l'Église pour le culte quotidien de Marie. Il faudrait rappeler encore la très ancienne coutume, observée dans certaines églises cathédrales et chez nombre d'Ordres religieux, d'ajouter à l'office du jour, même quand il est de rite double, le petit office de la Sainte Vierge, comme cela se pratique chez les moines Cisterciens, les Chartreux et d'autres; coutume qui passa quelque temps jusqu'au clergé séculier. De même, en beaucoup de cathédrales, de collégiales et de monastères, on offrait et l'on célèbre encore chaque jour une messe spéciale à l'honneur de Marie (2). Voilà ce que l'Église latine fait constamment par ses ministres; et je ne sais si l'Orient reste en deçà pour la continuité des supplications et des hommages adressés à la Mère de Dieu. Toujours est-il qu'il offre, à ce point de vue, dans ses chants sacrés une particularité bien remarquable : c'est que chacun d'eux, quel que soit d'ailleurs le saint ou la fête qu'on célèbre, finit par une strophe de louanges et d'invocation pour Marie.

(1) Id., *ibid.* Le saint, dans ce passage, fait allusion aux fidèles qui, par la fête de la Conception de la sainte Vierge, entendaient célébrer le jour de sa première conception, *ante infusionem animae*.

(2) Holweck, *Fasti Mariani*... Prolegom. n. 5, sqq., p. xi, sq.

Que ne nous resterait-il pas à dire, si du culte public nous passions à la dévotion privée. Est-il un instant du jour et de la nuit où des millions de cœurs ne soient tournés vers la Reine du ciel, chantant sa gloire, implorant sa maternelle assistance?

A l'universalité dans le temps il faut ajouter l'universalité dans l'espace. On pourrait déjà la conclure, après tout ce que nous venons de considérer dans les pages qui précèdent. Oui, la sainte Vierge possède la terre plus qu'aucune autre créature. La bénédiction qu'elle a reçue n'est pas inférieure à celle que donna le Créateur aux premiers ancêtres du genre humain, quand il leur dit de croître et de remplir la terre. D'autres saints ont des églises dédiées à Dieu sous leur vocable; mais que sont-elles en comparaison des innombrables sanctuaires consacrés à Marie? Même dans l'église de l'apôtre et du martyr, la Sainte Vierge est plus chez elle que l'apôtre et que le martyr. Si vous en doutez, voyez les autels, les statues et les tableaux dont ces églises sont ornées; écoutez les prières des fidèles, et dites-moi si pour tout cela Marie ne l'emporte pas sur le titulaire du lieu sacré. Personne ne saurait estimer le nombre de sanctuaires érigés à l'honneur de la Mère de Dieu (1). Peut-être ne se tromperait-on guère à dire qu'ils forment la troisième partie de ceux qui couvrent la surface du monde chrétien. En tout cas, si loin que s'avance l'apostolat catholique avec ses conquêtes, il y porte avec lui le culte de la Vierge, sa protectrice et sa mère.

Or, dans cette universelle expansion de la dévotion à Marie, je ne vois pas seulement l'œuvre de

(1) C'est un point sur lequel nous aurons à revenir.

l'Église et de ses pasteurs. Les simples chrétiens rivalisent avec elle. Ils la mettent en possession de leurs demeures particulières. Son image, après le crucifix, est à la place d'honneur, quand elle n'a pas son petit sanctuaire domestique, où la mère vient s'agenouiller avec ses enfants et leur apprendre à donner à Marie toute leur confiance et tout leur amour. Est-ce tout ? Non. Parcourez les pays catholiques et vous y trouverez, à chaque pas, les témoignages palpables de leur piété pour la Vierge bénie. Regardez plutôt ces rustiques chapelles semées un peu partout, ou encore ces statuets de Marie suspendues, à l'abri de quelques humbles planchettes, au tronc des arbres bordant les routes, pour y recevoir le filial hommage des passants. Je n'hésite pas à le dire : si vous faites la somme des louanges et des prières reçues par tous les Saints du ciel pris tous ensemble, elle n'équivaudra pas à ce qui revient à leur Reine.

Que pouvons-nous et que devons-nous conclure de cette universalité d'hommages par où la bienheureuse Mère des hommes est si merveilleusement distinguée des autres saints ? Une chose très évidente, c'est que sa médiation l'emporte excellemment sur la médiation du ciel tout entier. Un tel courant de dévotion n'a pas une origine purement humaine ; il en faut chercher le principe sous l'action même du Saint Esprit. Si Dieu nous pousse ainsi vers Marie, c'est qu'elle est plus aimée de lui que tous les Saints, et, par conséquent, mieux écoutée, plus puissante pour nous obtenir de lui tous les biens ; en d'autres termes, c'est que sa médiation prime toute médiation qui n'est pas celle du Médiateur par excellence, Jésus-Christ, notre Seigneur et son Fils.

IV. — C'est pourquoi je ne m'étonne pas de rencontrer, au sujet de sa *médiation*, les formules emphatiquement exclusives qui nous ont déjà frappés, quand nous traitons de ses autres prérogatives. Rien de plus ordinaire, en effet, que de lire, dans les monuments les plus autorisés de la tradition, des expressions du genre de celle-ci : *seule*, ô Marie, vous êtes notre ancre de salut ; *seule*, vous êtes notre port assuré ; *seule*, le pont par où le Seigneur est descendu vers les hommes, et les hommes remontent à Dieu ; *seule*, le secours des hommes et leur rempart inexpugnable ; *seule*, l'espérance des mortels et leur salut ; *seule* encore, vous faites pleuvoir sur nous les biens du ciel ; *seule*, vous nous obtenez de Dieu grâce et pardon ; *seule*, vous protégez les fidèles et les affligés. Oui, l'on vous appelle à bon droit l'assistance *universelle*, et l'assistance *unique* de tous les mortels ; leur salut *unique*, leur *unique* espérance ; l'*unique* protection de nos âmes : car vous avez été donnée comme la pourvoyeuse des biens célestes à ceux qui vivent dans ce monde, l'*unique médiatrice de la joie* (1).

Formules bien extraordinaires, et pourtant bien vraies, puisqu'elles sont le témoignage rendu par l'Église universelle à sa reine. Jésus-Christ est l'*unique*, le *seul* Médiateur de Dieu et des hommes, parce que, soit que vous le regardiez dans son être, soit que vous le considériez dans ses fonctions de médiateur, toute autre médiation est infiniment au-dessous de la sienne et dépend d'elle. De même, au-dessous de lui, au second plan, la Sainte Vierge est, quant à la dignité

(1) Passaglia, *De Immacul. B. V. Conceptu*, pp. 1521-1530, n. 1434-1438.

de la personne et quant à l'exercice de la médiation, la médiatrice unique; car sa médiation n'a pas d'égale parmi les créatures, et tout autre médiateur a besoin d'elle. Donc, ni la médiation du Fils ne fait nombre avec celle de sa mère, ni la médiation de la mère avec celle des autres saints. Chacune des deux est unique dans son ordre, unique dans son rang.

CHAPITRE III

Que toutes les grâces, sans exception, nous viennent par l'intercession de Marie. — Etat de la question. — Preuves intrinsèques. — Quelques séries de témoignages où la conclusion paraît implicitement renfermée.

I. — Le temps est venu de reprendre la question touchant l'universalité de la médiation de Marie, pour lui donner, s'il est possible, une plus complète solution.

Commençons par en déterminer le sens et la portée.

Le lecteur ne l'a pas oublié, il y a comme deux parties, deux fonctions à considérer dans l'œuvre du salut : l'acquisition du trésor de la grâce et la distribution qui se fait du même trésor à travers l'espace et le temps. La question présente n'est pas de savoir si la Sainte Vierge a coopéré avec Jésus-Christ, mais dans un ordre inférieur et secondaire, à l'acquisition de toute grâce, sans exception pour aucune. Ce point ne souffre plus de difficultés; et, renfermée dans ces limites, la question doit être manifestement résolue par une affirmation. Oui, toutes les grâces nous sont venues par Marie, puisqu'elle nous a librement donné l'auteur de la grâce, et toute grâce en lui (1). Mais, encore

(1) Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit? (Rom., VIII, 32). C'est ce que saint Paul a dit du Père et ce qui, toute proportion gardée, doit s'entendre de la mère.